

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 2025DI56102

Le 21/03/2025



<b>Bien :</b>	<b>Maison individuelle</b>
<b>Adresse :</b>	<b>4 route de Bourg En Bresse 01160 PONT-D'AIN</b>
<b>Numéro de lot :</b>	
<b>Référence Cadastrale :</b>	<b>AC - 37</b>

PROPRIETAIRE

DEMANDEUR

SELARL AHRES  
16 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG-EN-BRESSE

Date de visite : 11/03/2025

Opérateur de repérage : 

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 2025DI56102

**Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique**

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Maison individuelle</b>	Réf. Cadastre : <b>AC - 37</b> Bâti : <b>Oui</b>
Adresse : <b>4 route de Bourg En Bresse</b> <b>01160 PONT-D'AIN</b>	Date du permis de construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b> Date de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b>
Propriétaire :	

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante**

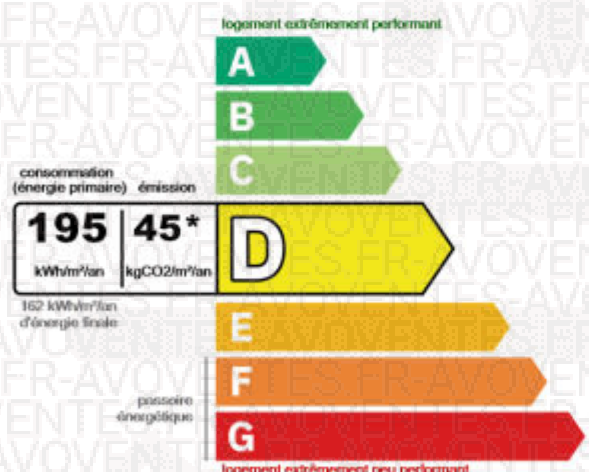
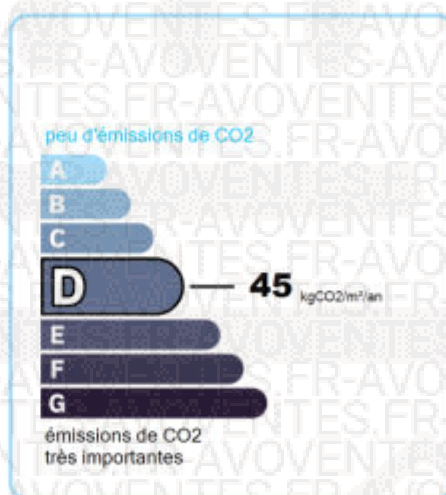
### EXPOSITION AU PLOMB

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.**

### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
Consommation conventionnelle : <b>195 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	Estimation des émissions : <b>45 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
 <p>logement extrêmement performant</p> <p><b>A</b></p> <p><b>B</b></p> <p><b>C</b></p> <p>consommation (énergie primaire) émission</p> <p><b>195</b> <b>45*</b></p> <p>kWh/m<sup>2</sup>.an kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>D</b></p> <p>162 kWh/m<sup>2</sup>.an d'énergie finale</p> <p>performance énergétique</p> <p><b>E</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>G</b></p> <p>logement extrêmement peu performant</p>	 <p>peu d'émissions de CO<sub>2</sub></p> <p><b>A</b></p> <p><b>B</b></p> <p><b>C</b></p> <p><b>D</b> — <b>45</b> kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>E</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>G</b></p> <p>émissions de CO<sub>2</sub> très importantes</p>

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :  
**125.02 m<sup>2</sup>**

## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 2025DI56102

## ATTESTATION RC PRO 2025 HORS EXIM



Adhésion  
N°C239

### ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583931804

Responsabilité Civile Professionnelle  
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

**BATIMEX**  
244 RUE DU POINT DU JOUR  
01000 ST DENIS LES BOURG

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 10583931804C239.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées au contrat, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

**2 000 000 € PAR SINISTRE ET 3 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 22/02/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à PARIS le 5 mars 2025  
Pour servir et valoir ce que de droit,  
POUR L'ASSUREUR :  
LSN, par délégation de signature :

  
LSN Assurances  
39 rue Mstislav Rostropovitch  
CS 40020 - 75017 PARIS  
RCB N° 306 125 066 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 010 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 860 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 067 860  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261.C.006 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3



Police N°10583931804C239

## Activités assurées

**Activités principales :** diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- ❑ AMIANTE sans mention
- ❑ AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- ❑ DPE avec ou sans mention
- ❑ ELECTRICITE
- ❑ GAZ
- ❑ PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- ❑ TERMITE

**Activités secondaires :** autres diagnostics et missions d'expertises :

- ❑ ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ❑ ESRIIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ❑ ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- ❑ L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- ❑ Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- ❑ Recherche Plomb avant démolition
- ❑ Diagnostic Plomb dans l'eau
- ❑ Recherche des métaux lourds
- ❑ Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- ❑ Assainissement Collectif et non Collectif
- ❑ Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- ❑ Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- ❑ Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »  
Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cas contraire aucune garantie ne sera accordée.
- ❑ Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- ❑ Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n°2022-663 du 25 avril 2022 »
- ❑ Diagnostic Eco Prêt
- ❑ Diagnostic Pollution des sols
- ❑ Diagnostic Radon
- ❑ Mesures d'empoussièrément par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 299 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.E.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA : art. 263-C CGI : sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3



Police N°10583931804C239

- ▣ Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- ▣ Mission de coordination SPS
- ▣ RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- ▣ Audit énergétique pour les maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (C)
- ▣ Etat des lieux localifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- ▣ Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- ▣ Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)
- ▣ **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- ▣ Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- ▣ Audit sécurité piscine
- ▣ Evaluation immobilière
- ▣ Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- ▣ Diagnostic légionnelle
- ▣ Diagnostic incendie
- ▣ Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- ▣ Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception
- ▣ Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- ▣ Diagnostic de décence du logement
- ▣ Expertise judiciaire et para judiciaire
- ▣ Expertise extra juridictionnelle
- ▣ Contrôle des combles
- ▣ Etat des lieux des biens neuf
- ▣ Le Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- ▣ Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- ▣ Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- ▣ DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- ▣ Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- ▣ Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- ▣ Bilan aéraulique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aéraulique de chantier)
- ▣ Le carnet d'information du logement (CIL)
- ▣ Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

**Légende :**

**F** : Formation - **C** : Certification - **AC** : Accréditation

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 299 030 Euros

Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.E.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA : art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3

CERTIFICATION MDS

# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2904 pour :

**Constat de risque d'exposition au plomb du 16/03/2022 au 15/03/2029**

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic amiante sans mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic amiante avec mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic de performance énergétique du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Arrêté du 29 juillet 2022 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, des organismes de formation et des organismes applicatifs aux exigences de certification et modifié l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Arrêté du 29 juillet 2022 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, des organismes de formation et des organismes applicatifs aux exigences de certification et modifié l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Etat de l'installation intérieure de gaz du 24/05/2021 au 23/05/2028**

Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Etat de l'installation intérieure d'électricité du 17/06/2021 au 16/06/2028**

Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



ison, le 28/06/2024



Accréditation n° 4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS - [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)  
Immeuble La Boursière - Porte 1 - Rue de la Boursière - 92350 Le Plessis-Robinson - France

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné \_\_\_\_\_, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



## Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
 Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

### A INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>	Escalier :
Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b>	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	Propriété de :
Numéro de Lot :	
Référence Cadastre : <b>AC - 37</b>	
Date du Permis de Construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b>	
Adresse : <b>4 route de Bourg En Bresse 01160 PONT-D'AIN</b>	


#### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : <b>SELARL AHRES</b>	Documents fournis :	<b>Néant</b>
Adresse : <b>16 Rue de la Grenouillère 01000 BOURG-EN-BRESSE</b>	Moyens mis à disposition :	<b>Néant</b>
Qualité : <b>Huissiers de Justice</b>		

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : <b>2025DI56102 A</b>	Date d'émission du rapport :	<b>21/03/2025</b>
Le repérage a été réalisé le : <b>11/03/2025</b>	Accompagnateur :	<b>Aucun</b>
Par :	Laboratoire d'Analyses :	<b>Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est</b>
N° certificat de qualification : <b>DTI2904</b>	Adresse laboratoire :	<b>2, rue Chanoine Ploton 42000 Saint Etienne</b>
Date d'obtention : <b>22/04/2021</b>	Numéro d'accréditation :	<b>1-1591</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	<b>AXA</b>
<b>Certification DEKRA</b>	Adresse assurance :	
<b>Centre d'affaires de la Boursidière</b>	N° de contrat d'assurance :	<b>10583931804C239</b>
<b>Rue de la Boursidière</b>	Date de validité :	<b>31/12/2025</b>
<b>92350 LE PLESSIS-ROBINSON</b>		
Date de commande : <b>12/02/2025</b>		

### B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	<b>Date d'établissement du rapport :</b>
	Fait à <b>SAINT-DENIS-LÈS-BOURG</b> le <b>21/03/2025</b>
	Cabinet : <b>BATIMEX</b>
	Nom du diagnostiqueur :

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

**C SOMMAIRE**

<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT .....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S) .....</b>	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION .....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE.....</b>	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....</b>	<b>6</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	6
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	6
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	6
COMMENTAIRES .....	6
<b>ELEMENTS D'INFORMATION .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 – CROQUIS.....</b>	<b>8</b>
<b>ATTESTATION(S) .....</b>	<b>10</b>

**D CONCLUSION(S)**

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante

**Liste des locaux non visités et justification**

N° Local	Local	Etage	Justification
16	Vide sanitaire	1er SS	Aucun accès

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

**Liste des éléments non inspectés et justification**

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

**F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE**

**Date du repérage : 11/03/2025**

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

**Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :**

Sens du repérage pour évaluer un local :

**G RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

### LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	RDC	OUI	
2	Séjour	RDC	OUI	
3	W.C.	RDC	OUI	
4	Cuisine	RDC	OUI	
5	Palier	RDC	OUI	
6	Salle d'eau	RDC	OUI	
7	Garage	RDC	OUI	
8	Couloir	1er	OUI	
9	Chambre 1	1er	OUI	
10	Chambre 2	1er	OUI	
11	Chambre 3	1er	OUI	
12	Terrasse	1er	OUI	
13	Pièce 1	2ème	OUI	
14	Pièce 2	2ème	OUI	
15	Cave	1er SS	OUI	
16	Vide sanitaire	1er SS	NON	Aucun accès
17	Façades	Éléments extérieurs	OUI	
18	Toitures	Éléments extérieurs	OUI	
19	Atelier	Dépendances	OUI	

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

### RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

### LEGENDE

Présence	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique		
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau		
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau		

### COMMENTAIRES

Néant

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

ANNEXE 1 – CROQUIS

Client :	Maison	
N° dossier :	2025DI56102	Titre :
N° planche :	1/1	Version : 0
Type :	Croquis	Adresse :
Date :	21/03/2025	Bâtiment :
Intervenant :		Niveau :
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	
	Commentaire :	



## ATTESTATION(S)



Adhésion  
N°C239

### ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583931804

Responsabilité Civile Professionnelle  
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

**BATIMEX**  
244 RUE DU POINT DU JOUR  
01000 ST DENIS LES BOURG

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 10583931804C239.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées au contrat, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

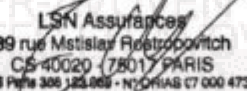
Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

**2 000 000 € PAR SINISTRE ET 3 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 22/02/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à PARIS le 5 mars 2025  
Pour servir et valoir ce que de droit.  
POUR L'ASSUREUR :  
LSN, par délégation de signature :

  
LSN Assurances  
39 rue Mstislav Rostropovitch  
CS 40020 75017 PARIS  
RCS Paris 306 125 089 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 262-C CGI - seul pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3



Police N°10583931804C239

## Activités assurées

**Activités principales :** diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

**Activités secondaires :** autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »  
Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cas contraire aucune garantie ne sera accordée.
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n°2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 090 Euros

Siège social : 113, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263-C CGI - seul pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3



Police N°10583931804C239

- ▣ Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- ▣ Mission de coordination SPS
- ▣ RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- ▣ Audit énergétique pour les maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (C)
- ▣ Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- ▣ Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- ▣ Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- ▣ Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- ▣ Audit sécurité piscine
- ▣ Evaluation immobilière
- ▣ Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- ▣ Diagnostic légionnelle
- ▣ Diagnostic incendie
- ▣ Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- ▣ Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- ▣ Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- ▣ Diagnostic de décence du logement
- ▣ Expertise judiciaire et para judiciaire
- ▣ Expertise extra juridictionnelle
- ▣ Contrôle des combles
- ▣ Etat des lieux des biens neuf
- ▣ Le Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- ▣ Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- ▣ Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- ▣ DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- ▣ Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- ▣ Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- ▣ Bilan aéralique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aéralique de chantier)
- ▣ Le carnet d'information du logement (CIL)
- ▣ Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

**Légende :**

**F** : Formation - **C** : Certification - **AC** : Accréditation

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 090 Euros.

Siège social : 113, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263-C CGI - seul pour les garanties portées par AXA Assistance.

3 / 3

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2904 pour :

**Constat de risque d'exposition au plomb du 16/03/2022 au 15/03/2029**

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic amiante sans mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification validés par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic amiante avec mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification validés par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic de performance énergétique du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Arrêté du 29 juillet 2020 définissant les critères de certification des diagnosticiens intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Arrêté du 29 juillet 2020 définissant les critères de certification des diagnosticiens intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Etat de l'installation intérieure de gaz du 24/05/2021 au 23/05/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification validés par l'arrêté du 25 mars 2019

**Etat de l'installation intérieure d'électricité du 17/06/2021 au 16/06/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification validés par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



CAVOVENTES.FR

XXXXXXXXXXXX

Le Plessis-Robinson, le 28/06/2024



Accréditation n° 4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS - [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)  
Immeuble La Boursière - Porte 1 - Rue de la Boursière - 92350 Le Plessis-Robinson - France

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

### B Objet du CREP

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives<br><input type="checkbox"/> Occupées | <input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente<br><input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location |
|---|---|

Par des enfants mineurs :  Oui  Non  
 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble | <input type="checkbox"/> Avant travaux |
|--|--|

### C Adresse du bien

4 route de Bourg En Bresse  
 01160 PONT-D'AIN

### D Propriétaire

Nom :

### E Commanditaire de la mission

Nom : SELARL AHRES  
 Qualité : Huissiers de Justice

Adresse : 16 Rue de la Grenouillère  
 01000 BOURG-EN-BRESSE

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : FenX  
 Modèle de l'appareil : Fen-X 285  
 N° de série : 2-0412

Nature du radionucléide : 109 Cd  
 Date du dernier chargement de la source : 20/06/2023  
 Activité de la source à cette date : 850 MBq

### G Dates et validité du constat

N° Constat : 2025DI56102 P  
 Date du constat : 11/03/2025

Date du rapport : 21/03/2025  
 Date limite de validité : 20/03/2026

### H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
108	68	62.96 %	27	25.00 %	0	0.00 %	13	12.04 %	0	0.00 %

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

### I Auteur du constat

Signature



Cabinet : BATIMEX

Nom du diagnostiqueur :  
 Organisme d'assurance : AXA  
 Police : 10583931804

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....

ARTICLES L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 ET 10 ET R. 1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE .....

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS .....

#### CROQUIS .....

#### RESULTATS DES MESURES .....

#### COMMENTAIRES .....

#### LES SITUATIONS DE RISQUE .....

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	12
---	----

#### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....

#### ANNEXES .....

CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	16
-----------------------------------	----

## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
 Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Certification DEKRA, Centre d'affaires de la Boursidière**  
**Rue de la Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**  
 Numéro de Certification de qualification : **DTI2904**  
 Date d'obtention : **16/03/2022**

### 2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T010282** Date d'autorisation : **30/09/2021**  
 Nom du titulaire : **BATIMEX** Expire-le :

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR)

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>3</sup> )
En début du CREP	1	11/03/2025	1.01
En fin du CREP	69	11/03/2025	1.04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Coordonnées : **NC**  
 Nom du contact : **NC**

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949** Nombre de cages d'escalier : **1**  
 Nombre de bâtiments : **1** Nombre de niveaux : **3**

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **4 route de Bourg En Bresse** Bâtiment :  
**01160 PONT-D'AIN** Entrée/cage n° :  
 Type : **Maison individuelle** Etage :  
 Nombre de Pièces : Situation sur palier :  
 Référence Cadastre : **AC - 37** Destination du bâtiment : **Habitation individuelles** (Maisons)

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est  Propriétaire  
 Locataire  
 Sans objet, le bien est vacant  
 Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
 Nom :

### 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
1	Entrée	RDC
2	Séjour	RDC
3	W.C.	RDC
4	Cuisine	RDC
5	Palier	RDC
6	Salle d'eau	RDC
7	Couloir	1er
8	Chambre 1	1er
9	Chambre 2	1er
10	Chambre 3	1er

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

**5 CROQUIS**

**Maison**



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

## 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (ng/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant	PVC							PVC
	A	Porte d'entrée	Embrasure	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
2	B	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.1	0	
3						MD	ND	0.41			
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
4	D	Porte vers W.C.	Dormant et ouvrant	Bols	Vernis	C	ND		0.07	0	
5						MD	ND	0.15			
	E	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
6	A	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.09	0	
7						MD	ND	0.54			
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°1		PVC							PVC
	B	Porte-fenêtre n°1	Embrasure	Placoplâtre							Postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°1	Volets	PVC							PVC
	B	Porte-fenêtre n°2		PVC							PVC
	B	Porte-fenêtre n°2	Embrasure	Placoplâtre							Postérieur à 1949
	B	Porte-fenêtre n°2	Volets	PVC							PVC
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
8	D	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.02	0	
9						MD	ND	0.02			
10	D	Porte vers garage	Dormant et ouvrant	Bols	Vernis	C	ND		0.1	0	
11						MD	ND	0.1			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Local : W.C. (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations	
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture + faïence						Postérieur à 1949	
12	A	Porte vers entrée	Dormant et ouvrant	Bols	Vernis	C	ND		0.09	0		
13						MD	ND		0.15			
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture + faïence						Postérieur à 1949	
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture + faïence						Postérieur à 1949	
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture + faïence						Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture + faïence						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>6</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Cuisine (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations	
14	A	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.07	0		
15						MD	ND		0.12			
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Porte-fenêtre		PVC							PVC	
	C	Porte-fenêtre	Embrasure	Placoplâtre							Postérieur à 1949	
	C	Porte-fenêtre	Volets	PVC							PVC	
16	D	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.4	0		
17						MD	ND		0.1			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Palier (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations	
18	A	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.14	0		
19						MD	ND		0.08			
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
20	D	Porte vers salle d'eau	Dormant et ouvrant	Bols	Vernis	C	ND		0.4	0		
21						MD	ND		0.1			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>6</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Salle d'eau (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
22	A	Mur		Plâtre	Enduit	C	ND		0.09	0	
23						MD	ND		0.09		
24	A	Porte vers palier	Dormant et ouvrant	Bols	Vernis	C	ND		0.47	0	
25						MD	ND		0.02		
26	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	ND		0.1	0	
27						MD	ND		0.01		
28	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	ND		0.09	0	
29						MD	ND		0.1		
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Couloir (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
32	A	Porte vers extérieur	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	ND		0.1	0	
33						MD	ND		0.1		
34	A	Porte vers extérieur	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	ND		0.54	0	
35						MD	ND		0.53		
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
30	B	Porte vers chambre 1	Dormant et ouvrant	Bols	Peinture	C	ND		0.09	0	
31						MD	ND		0.68		
36	B	Porte vers chambre 2	Dormant et ouvrant	Bols	Peinture	C	ND		0.06	0	
37						MD	ND		0.51		
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
38	D	Porte vers chambre 3	Dormant et ouvrant	Bols	Peinture	C	ND		0.45	0	
39						MD	ND		0.65		
	E	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Toutes zones	Pilines		Carrelage							Carrelage
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Chambre 1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
40	A	Porte vers couloir	Dormant et ouvrant	Bols	Peinture	C	ND	0.09	0	
41						MD	ND	0.6		
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
44	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	5.96	2
45	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	9.56	2
	C	Fenêtre	Embrasure	Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
46	C	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	15.96	2
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
42	Toutes zones	Pilnthes	Bols	Peinture	C	ND	0.17	0		
43					MD	ND	0.45			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Chambre 2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
47	A	Porte vers couloir	Dormant et ouvrant	Bols	Peinture	C	ND	0.38	0	
48						MD	ND	0.26		
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
49	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	7.84	2
50	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	6.45	2
	D	Fenêtre	Embrasure	Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
51	D	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	25.96	2
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
52	Toutes zones	Pilnthes	Bols	Peinture	C	ND	0.08	0		
53					MD	ND	0.09			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>

**Local : Chambre 3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/lcm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
54	A	Porte vers couloir	Dormant et ouvrant	Bols	Peinture	C	ND		0.14	0	
55						MD	ND	0.68			
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
56	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	8.96	2	
57	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	9.85	2	
	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
58	D	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	17.85	2	
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
61	D	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	6.47	2	
62	D	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	8.74	2	
	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
68	D	Porte-fenêtre	Rambarde	Métal	Peinture	C	EU	Usure	25.74	2	
63	D	Porte-fenêtre	Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	17.86	2	
	E	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
64	F	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	ND		0.02	0	
65						MD	ND	0.57			
66	F	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	ND		0.44	0	
67						MD	ND	0.05			
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	H	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
59	Toutes zones	Plinthes		Bols	Peinture	C	ND		0.1	0	
60						MD	ND	0.7			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>22</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>				<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0.00 %</b>

**LEGENDE**

<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche <b>MG</b> : au Milieu à Gauche <b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre <b>C</b> : au Centre <b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite <b>MD</b> : au Milieu à Droite <b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé <b>EU</b> : Etat d'usage	<b>NV</b> : Non visible <b>D</b> : Dégradé	

**7 COMMENTAIRES**

Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

**10 ANNEXES****NOTICE D'INFORMATION**

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

**Récapitulatif des mesures positives**
**Local : Entrée (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Séjour (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : W.C. (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Cuisine (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Palier (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Salle d'eau (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Couloir (1er)**

Aucune mesure positive

**Local : Chambre 1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
44	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	5.96	2	
45	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	9.56	2	
46	C	Fenêtre Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	15.96	2	

**Local : Chambre 2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
49	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	7.84	2	
50	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	6.45	2	
51	D	Fenêtre Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	25.96	2	

**Local : Chambre 3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
56	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	8,96	2	
57	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	9,85	2	
58	D	Fenêtre n°1 Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	17,85	2	
61	D	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	6,47	2	
62	D	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	C	EU	Usure	8,74	2	
68	D	Porte-fenêtre Rambarde	Métal	Peinture	C	EU	Usure	25,74	2	
63	D	Porte-fenêtre Volets	Métal	Peinture	C	EU	Usure	17,86	2	

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur



est titulaire du certificat de compétences N°DTI2904 pour :

**Constat de risque d'exposition au plomb du 16/03/2022 au 15/03/2029**

Année du 29 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic amiante sans mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Année du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic amiante avec mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Année du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic de performance énergétique du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Année du 29 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Année du 29 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Etat de l'installation intérieure de gaz du 24/05/2021 au 23/05/2028**

Année du 7 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Etat de l'installation intérieure d'électricité du 17/06/2021 au 16/06/2028**

Année du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Directeur Général Le Plessis-Robinson, le 28/08/2024



Accréditation n° 4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide.

DEKRA Certification SAS - [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)  
Immeuble La Boursière - Porte I - Rue de la Boursière - 92350 Le Plessis-Robinson - France

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2501E0967386J  
établi le : 21/03/2025  
valable jusqu'au : 20/03/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : 4 route de Bourg En Bresse, 01160 PONT-D'AIN

type de bien : Maison individuelle

référence du bien :

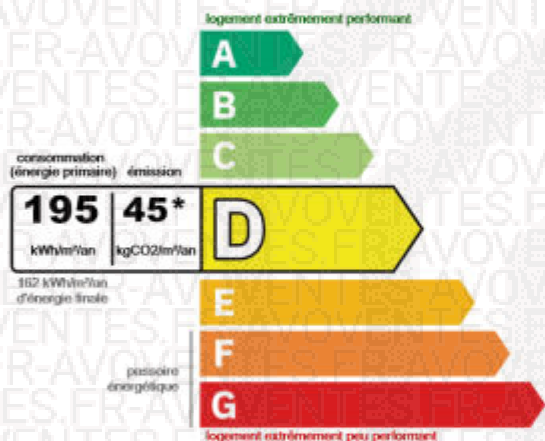
année de construction : 1900

surface habitable : 125.02 m<sup>2</sup>

propriétaire : @AVOVENTES.FR

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 5750 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 29791 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 2 801 € et 3 789 € par an

Prix moyens des énergies indexés au sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

BATIMEX

244 Rue du Point du Jour  
01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

diagnostiqueur :

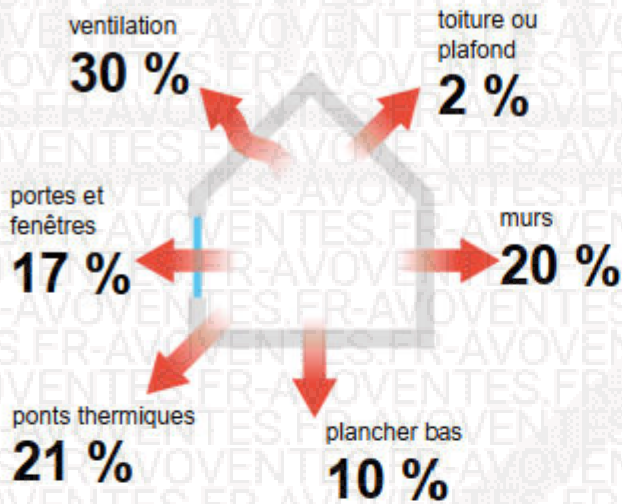
tel : 04 74 24 09 32

email : [contact@batimex.fr](mailto:contact@batimex.fr)

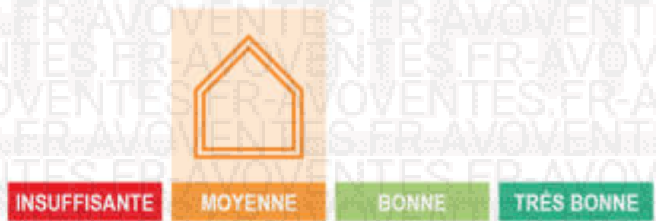
n° de certification : DTI2904

organisme de certification : Certification DEKRA

**Schéma des déperditions de chaleur**



**Performance de l'isolation**



**Système de ventilation en place**



VMC SF Auto réglable après 2012

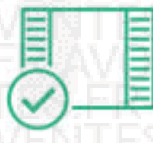
**Confort d'été (hors climatisation)\***



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

**Production d'énergies renouvelables**

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique













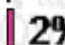


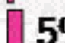
système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 fioul 17108 (17108 éf.)	Entre 2 156€ et 2 916€	 75%
 eau chaude sanitaire	 électrique 5485 (2385 éf.)	Entre 485€ et 657€	 18%
 refroidissement			 0%
 éclairage	 électrique 535 (233 éf.)	Entre 48€ et 64€	 2%
 auxiliaires	 électrique 1 272 (553 éf.)	Entre 112€ et 152€	 5%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>	<b>24 400 kWh</b> (20 278 kWh é.f.)	Entre 2 801€ et 3 789€ par an	<b>Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 121.11l par jour.

é.f. → énergie finale

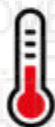
\* Prix moyens des énergies indexés au sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -22.6% sur votre facture **soit -572 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

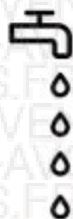
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 121.11l /jour

## d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

50l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -24% sur votre facture **soit -136 € par an**

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement



	description	isolation
 murs	Mur RDC Nord sur extérieur Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) donnant sur Extérieur, isolé Mur RDC Est sur extérieur Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) donnant sur Extérieur, isolé Mur R+1 Est sur extérieur Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) donnant sur Extérieur, isolé	<span style="background-color: #28a745; color: white; padding: 2px 5px;">bonne</span>
 plancher bas	Plancher sur vide sanitaire Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, isolation inconnue Plancher sur cave Dalle béton donnant sur Sous-sol non chauffé, isolation inconnue	<span style="background-color: #ffc107; color: white; padding: 2px 5px;">moyenne</span>
 toiture / plafond	Plafond sous rampants Plaques de plâtre donnant sur Combles aménagés, isolé Plafond sous combles Plaques de plâtre donnant sur Combles aménagés, isolé	<span style="background-color: #28a745; color: white; padding: 2px 5px;">bonne</span>
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Porte opaque pleine isolée	<span style="background-color: #ffc107; color: white; padding: 2px 5px;">moyenne</span>

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Fioul, installation en 2008, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par accumulation
 ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les ans par un professionnel.
 chauffe-eau	En cas d'inoccupation de plus d'une semaine, arrêter le ballon et faire une remise à température à plus de 60°C avant usage (légionelle). Vérifier la température d'eau du ballon (55°C -60°C) pour éviter le risque de développement de la légionelle (en dessous de 50°C) .

## Recommandations d'amélioration de la performance





Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 2275 à 5600 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Remplacement menuiseries PVC et vitrage peu émissif avec volets roulants : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre	
 portes et fenêtres	Remplacement menuiseries PVC et vitrage peu émissif avec volets roulants : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre	
 portes et fenêtres	Remplacement menuiseries PVC et vitrage peu émissif avec volets roulants : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre	
 portes et fenêtres	Remplacement menuiseries PVC et vitrage peu émissif avec volets roulants : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre	
 portes et fenêtres	Remplacement menuiseries PVC et vitrage peu émissif avec volets roulants : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un	

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre



## portes et fenêtres

Remplacement menuiseries PVC et vitrage peu émissif avec volets roulants : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre

## 2

## Les travaux à envisager montant estimé : 12500 à 19000 €

lot

description

performance recommandée



chauffage

Installation d'une PAC A/A réversible. : Installation d'une PAC A/A réversible avec un SCOP = 4 et un SEER = 6.7 avec un étas calculé de 160%. La puissance de l'unité extérieur devra être au minimum de 6kW avec comme émetteur des splits muraux avec une régulation par pièce.

Installation d'une PAC A/A réversible.



eau chaude sanitaire

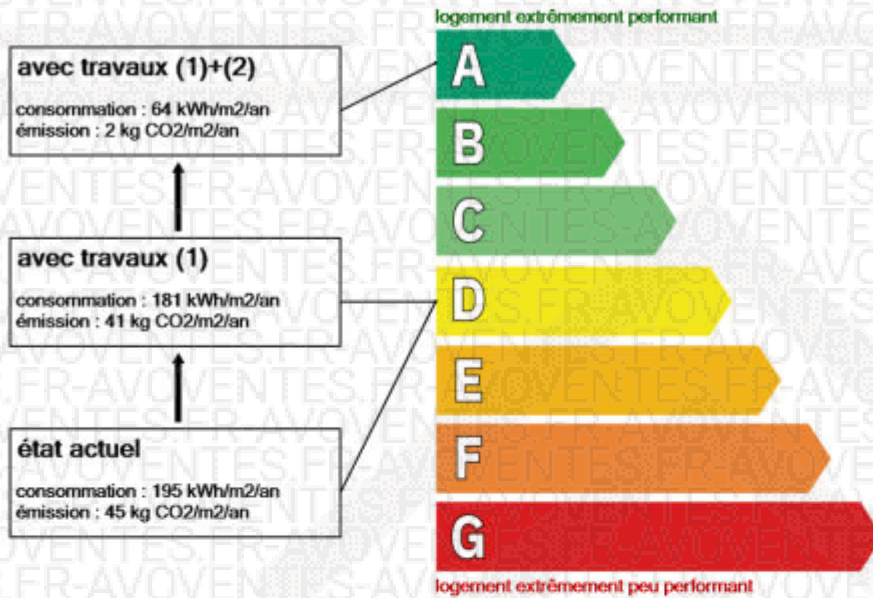
Remplacement par un chauffe eau thermodynamique :  
Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique

## Commentaire:

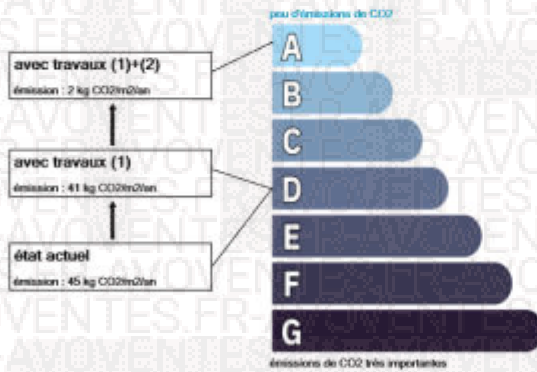
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Certification DEKRA, Centre d'affaires de la Boursidière Rue de la Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Référence du DPE : **2501E0967386J**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AC-37**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **11/03/2025**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
diagnostic surface habitable

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.












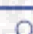

**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :**

Néant

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		01 - Ain
Altitude	 donnée en ligne	247
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1900
Surface de référence du logement	 document fourni	125.02
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2.7

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	 observée ou mesurée	29.21 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
<b>Mur RDC Nord sur extérieur</b>		
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Orientation	 observée ou mesurée	Nord
Surface	 observée ou mesurée	15.56 m <sup>2</sup>
<b>Mur RDC Sud sur extérieur</b>		
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur	
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
	Orientation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud	
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	22.95 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
	Mur RDC Est sur extérieur	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
		Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
		Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
Doublage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
Orientation		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est	
Surface		<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.24 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
	Mur RDC Ouest sur extérieur	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
		Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
		Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
Doublage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
Orientation		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest	
Surface		<input type="radio"/> observée ou mesurée	14.04 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
	Mur R+1 Nord sur extérieur	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
		Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
		Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
Doublage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
Orientation		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord	
Surface		<input type="radio"/> observée ou mesurée	15.85 m <sup>2</sup>	
Mur R+1 Sud sur extérieur	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur	
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
	Orientation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud	
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	22.95 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	
	Mur R+1 Est sur extérieur	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
		Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur	
Doublage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
Orientation		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est	
Surface		<input type="radio"/> observée ou mesurée	17.25 m <sup>2</sup>	
Matériau mur		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
Epaisseur mur		<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	
Mur R+1 Ouest sur extérieur		Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
		Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur	
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
	Orientation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest	
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	7.02 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm	
	Mur R+2 Nord sur extérieur	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
		Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur	
Doublage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage	
Orientation		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord	
Mur R+2 Sud sur extérieur		Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	7.02 m <sup>2</sup>
		Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10.2 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
Mur R+2 Est sur extérieur	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10.2 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
Mur R+2 Ouest sur extérieur	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11.52 m <sup>2</sup>
Mur sur garage	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	25.9 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	71.7 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Non
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plafond sous rampants	Orientation	observée ou mesurée	Ouest
	Surface	observée ou mesurée	13.06 m <sup>2</sup>
	Type	observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Combles aménagés
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	50 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée	Non
Plafond sous combles	Surface	observée ou mesurée	10.55 m <sup>2</sup>
	Type	observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Combles aménagés
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	50 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée	Non
	Plancher sur cave	Surface	observée ou mesurée
Type de plancher bas		observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé		observée ou mesurée	15.9 m
Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé		observée ou mesurée	24.15 m <sup>2</sup>
Inertie		observée ou mesurée	Légère
Plancher sur vide sanitaire	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
	Surface	observée ou mesurée	29.82 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	15.9 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	29.82 m <sup>2</sup>
Plancher sur Terre-plein	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Vide-sanitaire
	Surface	observée ou mesurée	11.21 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	10.47 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 0.50*0.50	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11.21 m <sup>2</sup>
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0.25 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Fenêtre 0.40*0.60	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0.24 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 2.15*1.05	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4.51 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie PVC

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.26 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.9 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
<b>Fenêtre 2.00*0.95</b>	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3.8 m <sup>2</sup>

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.9 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
<b>Porte-fenêtre 2.00*0.95</b>	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0.27 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 0.90*0.30</b>	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
Porte d'entrée	Type de porte	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.89 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Linéaire Mur RDC Nord sur extérieur (vers le haut)	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Extérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur RDC Sud sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur RDC Est sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6.6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur RDC Ouest sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8.5 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Nord sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3.2 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Sud sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.3 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Est sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6.5 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Ouest sur extérieur (vers le haut)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8.5 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Nord sur extérieur (vers le bas)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8.5 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Sud sur extérieur (vers le bas)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.3 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+1 Est sur extérieur (vers le bas)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6.5 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8.5 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur R+1 Ouest sur extérieur (vers le bas)	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8.5 m
Linéaire Mur R+2 Nord sur extérieur (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur R+2 Sud sur extérieur (vers le bas)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.85 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur R+2 Est sur extérieur (vers le bas)	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.85 m
Linéaire Mur R+2 Ouest sur extérieur (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 0.50*0.50 Mur RDC Nord sur extérieur	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
Linéaire Fenêtre 0.40*0.60 Mur RDC Nord sur extérieur	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 0.40*0.60 Mur RDC Nord sur extérieur	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 0.40*0.60 Mur RDC Nord sur extérieur	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
Linéaire Fenêtre 0.40*0.60 Mur RDC Nord sur extérieur	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte- fenêtre 2.15*1.05 Mur RDC Ouest sur extérieur	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Porte- fenêtre 2.15*1.05 Mur RDC Ouest sur extérieur	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
Linéaire Porte- fenêtre 2.15*1.05 Mur RDC Ouest sur extérieur	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Porte- fenêtre 2.15*1.05 Mur RDC Sud sur extérieur	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
Linéaire Porte- fenêtre 2.15*1.05 Mur RDC Sud sur extérieur	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.35 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
Linéaire Porte- fenêtre 2.15*1.05 Mur RDC Sud sur extérieur	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 2.00*0.95 Mur	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
<b>R+1 Sud sur extérieur</b>	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 2.00*0.95 Mur R+1 Ouest sur extérieur</b>	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
<b>Linéaire Porte-fenêtre 2.00*0.95 Mur R+1 Ouest sur extérieur</b>	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4.95 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 0.90*0.30 Mur R+1 Nord sur extérieur</b>	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	ITI
<b>Linéaire Porte d'entrée Mur RDC Ouest sur extérieur</b>	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Tunnel

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Chaudière standard	
	Surface chauffée	<input type="radio"/> observée ou mesurée	125.02 m <sup>2</sup>	
	Année d'installation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2008	
	Energie utilisée	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fioul	
	Présence d'une ventouse	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	QP0	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	0.34 kW	
	Pn	<input type="radio"/> observée ou mesurée	34 kW	
	Rpn	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	87.06 %	
	Rpint	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	84.59 %	
	Présence d'une veilleuse	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Type émetteur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Radiateur	
	Surface chauffée par émetteur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	125.02 m <sup>2</sup>	
	Type de chauffage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Central	
Chauffe-eau vertical Electrique	Equipement d'intermittence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absent	
	Présence de comptage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Type générateur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical Electrique	
	Année installation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2008	
	Energie utilisée	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Electricité	
	Type production ECS	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Individuel	
	Pièces alimentées contiguës	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Production en volume habitable	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Volume de stockage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	200 L	
	Type de ballon	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical	
	Catégorie de ballon	<input type="radio"/> observée ou mesurée	B ou 2 étoiles	
	Ventilation	Type de ventilation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable après 2012
		Année installation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2015
		Plusieurs façades exposées	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Menuiseries avec joints		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	

équipements

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**  
Département : **AIN**  
Commune : **PONT-D'AIN (01160)**  
Adresse : **4 route de Bourg En Bresse**  
Lieu-dit / immeuble :  
Réf. Cadastrale : **AC - 37**
  - **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**
- Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**  
Année de l'installation : **> à 15 ans**  
Distributeur d'électricité : **Enedis**  
Rapport n° : **2025 DI 56102**  
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **SELARL AHRES**  
Adresse : **16 Rue de la Grenouillère 01000 BOURG-EN-BRESSE**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)  **Huissiers de Justice**
- **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**  
Nom :  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **BATIMEX**  
Adresse : **244 Rue du Point du Jour**  
**01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG**  
N° Siret : **47785869000035**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
N° de police : **10583931804** date de validité : **31/12/2025**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Certification DEKRA** , le 24/05/2021 , jusqu'au 23/05/2028  
N° de certification : **DTI2904**

#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 c2)	Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	

## 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

### Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.  
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.  
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée  
 (\*) **Avertissement:** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

<b>6</b>	<b>AVERTISSEMENT PARTICULIER</b>
----------	----------------------------------

### Néant

**7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL**

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

**Attention : le logement était en plein travaux lors du rdv. Certains points émis dans ce rapport pourront être corrigés après les travaux.**

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique.....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **11/03/2025**

Date de fin de validité : **20/03/2028**

Etat rédigé à **SAINT-DENIS-LÈS-BOURG** Le **21/03/2025**

Nom :



CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

 ©AVOVENTES.FR

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2904 pour :

**Constat de risque d'exposition au plomb du 16/03/2022 au 15/03/2029**

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic amiante sans mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic amiante avec mention du 22/04/2021 au 21/04/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Diagnostic de performance énergétique du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Arrêté du 26 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine de diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

**Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 07/07/2020 au 06/07/2027**

Arrêté du 26 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine de diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

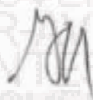
**Etat de l'installation intérieure de gaz du 24/05/2021 au 23/05/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

**Etat de l'installation intérieure d'électricité du 17/06/2021 au 16/06/2028**

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L271-4 et suivants, R271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valide à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Robinson, le 28/08/2024



Accréditation n° 4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

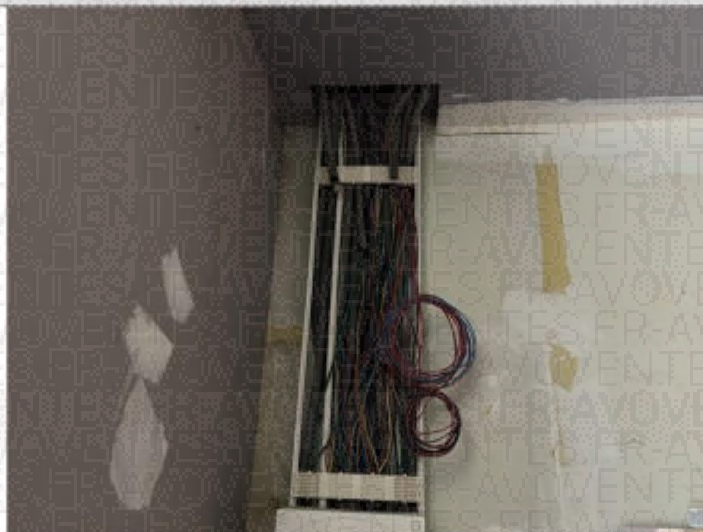
DEKRA Certification SAS - [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)  
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson - France

**ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES**
**Point de contrôle N° B.7.3 c2)**


**Description :** Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.

**Observation(s)**

**Localisation :**

**Point de contrôle N° B.7.3 d)**


**Description :** L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

**Observation(s)**

**Localisation :**

Point de contrôle N° B.8.3 a)



**Description :** L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.


**Observation(s)**

**Localisation :**

## CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE DANS LE CADRE DE LA LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Article 1 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifiant l'article 3 de Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>	Adresse : <b>4 route de Bourg En Bresse 01160 PONT-D'AIN</b>
Référence Cadastre : <b>AC - 37</b>	Propriété de: 
	Mission effectuée le : <b>11/03/2025</b> Date de l'ordre de mission : <b>12/02/2025</b>
	N° Dossier : <b>2025 DI 56102</b>

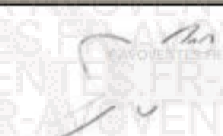
**Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :**

**Total : 125.02 m<sup>2</sup>**  
(Cent vingt-cinq mètres carrés zéro deux)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL			
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	RDC	8.94 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Séjour	RDC	29.82 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
W.C.	RDC	1.41 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDC	12.42 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Palier	RDC	2.04 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	RDC	10.55 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Couloir	1er	7.95 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Chambre 1	1er	11.21 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Chambre 2	1er	11.04 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Chambre 3	1er	16.58 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>
Pièce 1	2ème	6.85 m <sup>2</sup>	18.15 m <sup>2</sup>
Pièce 2	2ème	6.21 m <sup>2</sup>	13.97 m <sup>2</sup>
Total		125.02 m <sup>2</sup>	32.12 m <sup>2</sup>
Annexes & Dépendances		Etage	Surface Hors Carrez
Garage		RDC	22.88 m <sup>2</sup>
Cave		1er SS	24.15 m <sup>2</sup>
Total			47.03 m <sup>2</sup>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par BATIMEX qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Le Technicien : 	à <b>SAINT-DENIS-LÈS-BOURG</b> , le <b>21/03/2025</b>
--	---

DOCUMENTS ANNEXES

Maison

